



SEANCE DU 14 MARS 2024

N° 2024-011

Date convocation : 06/03/2024

Présents

Absents

Absents Excusés

Procurations

Elus en exercice : 16
Présents : 12
Absents : 02
Procurations : 02
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze avril à 18 h,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Mmes CATTIN, CAUSSIDERY, MARTIN, PUECH, RATIE, VERNIERES
M BIOLA, CANALS, CASSAN, CORON, GOHIER, SANCHEZ

Mme VINDRINET

M ARGENTIERI

Mmes CERVERA, SCHERRER

Mme SCHERRER à M SANCHEZ

Mme CERVERA à Mme RATIE

Objet : CESSION DE VEHICULES

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Monsieur Alain BIOLA Maire, indique au Conseil Municipal que les véhicules suivants :

Véhicule PIAGGIO PORTER immatriculé 883 ZY 34 acquis par la collectivité le 12 août 2002 dont le kilométrage s'élève à ce jour à 80 825 kms, peut être vendu en l'état (non réparable, non roulant vendu pour pièces détachées).

Il est précisé que le véhicule est totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de **300 Euros**.

Monsieur Florian Henri HERNANDEZ ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Véhicule ISUZU immatriculé AZ641 LN acquis par la collectivité le 16 Juin 2008 dont le kilométrage s'élève à ce jour à 72 145 kms, peut être vendu en l'état (non réparable, non roulant vendu pour pièces détachées).

Il est précisé que le véhicule est totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de **1 300 Euros**.

Monsieur Jason MARTINEZ ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 14 voix « Pour » :

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre en l'état le **Véhicule PIAGGIO PORTER** pour un prix de cession de **300 Euros** à **Monsieur Florian Henri HERNANDEZ**

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre en l'état le **Véhicule ISUZU** pour un prix de cession de **1 300 Euros** à **Monsieur Jason MARTINEZ**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du des véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain BIOLA



Le Secrétaire de séance,

Vincent CANALS



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 7 décembre 2023.